

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹

1^{er} JANVIER

AU 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
	Maire	46 119	16 924	9 118	
District 1	Conseiller	14 574	7 287		
District 2	Conseiller	14 394	7 197		
District 3	Conseiller	14 394	7 197		
District 4	Conseiller	14 634	7 317		
District 5	Conseiller	14 574	7 287		
District 6	Conseiller	14 634	7 317		
District 7	Conseiller	14 574	7 287		
District 8	Conseiller	14 394	7 197		

¹ Comprends la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex. : MRC, régie, organisme public de transport, etc.).